

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

SREP/SC.IS.2/7
17 février 2012

Réunion intermédiaire du Sous-comité du SREP
Nairobi, Kenya
8 et 9 mars 2012

Point 10 de l'ordre du jour

**PROPOSITION SUR LA PORTÉE QUE POURRAIT AVOIR UN PROGRAMME RÉGIONAL DU SREP
POUR LE PACIFIQUE**

Projet de décision du Sous-comité du SREP

Le Sous-comité, ayant examiné le document SREP/SC.IS.2/7 *Proposition sur la portée que pourrait avoir un programme régional du SREP pour le Pacifique*, décide que :

a) les pays suivants devraient être invités à participer à un programme régional pour le Pacifique et à préparer des plans d'investissement nationaux :

XXX

XXX

...

b) un volet régional de partage des connaissances et de renforcement des capacités pourrait être élaboré si, après consultation avec les pays susmentionnés, ces pays et la BASD ainsi que le Groupe de la Banque mondiale conviennent qu'un tel volet présenterait un intérêt pour atteindre l'objectif du SREP ;

c) tout volet régional ne devrait pas dépasser 10 % de l'enveloppe de financement totale du programme régional ;

d) les pays sélectionnés sont invités à entamer l'élaboration de leurs plans d'investissement avec le concours de la BASD et du Groupe de la Banque mondiale ; et

e) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme régional pour le Pacifique devraient s'appuyer sur les initiatives existantes sur les énergies renouvelables et les activités appuyées par d'autres institutions multilatérales et bilatérales, en coordonnant leurs actions et en tirant les leçons qui s'imposent.

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa réunion de novembre 2011, le Sous-comité du SREP est convenu qu'il serait bon que les pays figurant sur la liste d'attente du SREP reçoivent un financement de ce dernier pour entamer l'élaboration de plans d'investissement visant à développer l'utilisation des énergies renouvelables. Les programmes figurant sur la liste d'attente du SREP concernent l'Arménie, le Libéria, la Mongolie, le programme régional pour le Pacifique, la Tanzanie et le Yémen.

2. En approuvant la liste d'attente lors de sa réunion de novembre 2010, le Sous-comité a reconnu qu'il pourrait être souhaitable de simplifier le programme régional pour le Pacifique, proposé par le Groupe d'experts établi pour recommander des programmes pilotes au SREP. Le Sous-comité est convenu de décider ultérieurement des pays qui seront invités à participer audit programme.

3. Suite à la décision de permettre aux pays figurant sur la liste d'attente d'entamer l'élaboration de leurs plans d'investissement, le moment est venu pour le Sous-comité de décider quels pays devraient être invités à participer à un programme régional pour le Pacifique.

4. Lors de sa réunion de novembre 2011, le Sous-comité a demandé à l'Unité administrative des FIC de préparer à cette fin « une note sur les enseignements tirés de l'élaboration des programmes régionaux au titre du PPCR, et des propositions sur la portée que pourrait avoir un programme du SREP pour la région du Pacifique », pour examen à sa réunion intermédiaire de mars 2012. Un document sur les enseignements tirés de l'élaboration des programmes régionaux au titre du PPCR a été soumis au Sous-comité sous la cote SREP/SC.IS.2/Inf.4.

5. La présente note fournit des informations complémentaires destinées à éclairer le choix des pays devant être invités à participer à un programme régional pour le Pacifique au titre du SREP.

II. DÉLIBÉRATIONS PRÉALABLES DU SOUS-COMITÉ

6. En juin 2010, le Sous-comité du SREP a approuvé de nouveaux critères en vue de la sélection, par le Groupe d'experts, des programmes pilotes nationaux et régionaux devant être inclus dans une liste d'éventuels programmes du SREP. Cette décision est reproduite ci-dessous :

« Le Sous-comité prie le Groupe d'experts de réexaminer les dossiers des pays ayant précédemment présenté des déclarations d'intérêt, et de préparer, en se référant aux critères de sélection des projets pilotes nationaux et régionaux déjà approuvés par le Sous-comité, une liste de six autres pays susceptibles d'être sélectionnés si des financements additionnels venaient à être disponibles aux fins d'autres programmes. Le Groupe d'experts est également prié :

- a) d'inscrire sur cette seconde liste de pays les trois pays ayant précédemment fait l'objet d'une recommandation du Groupe d'experts, à savoir (par ordre alphabétique) l'Arménie, le Libéria et la Mongolie ;
- b) s'agissant des trois autres pays à inscrire à la liste de pays révisée : i) de sélectionner à titre prioritaire, parmi les pays ayant présenté une déclaration d'intérêt, des pays entrant dans la catégorie des pays les moins avancés ou des pays à faible revenu, et identifiés comme tels dans la liste OCDE/CAD des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement ; ii) d'évaluer le potentiel que présenterait la mise en œuvre d'un programme pilote dans un pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et de la région Pacifique ayant soumis une déclaration d'intérêt ; et iii) d'évaluer le potentiel d'un programme pilote régional. »

7. En novembre 2010, le Sous-comité a examiné et approuvé la recommandation du Groupe d'experts, qui prévoyait un programme régional pour le Pacifique. Toutefois, lors des débats sur la liste proposée de réserve de programmes pilotes, plusieurs membres du Sous-comité ont estimé que l'inclusion de cinq pays dans un programme pilote régional, recommandée par le Groupe d'experts, ne permettrait pas d'exécuter efficacement ce programme du fait du nombre de pays concernés.

8. Un membre a proposé de remplacer le programme régional par un unique programme national devant être mené aux Îles Salomon. Un autre membre a suggéré que le programme régional soit limité aux Îles Salomon et à Vanuatu, où l'accès à l'électricité est le plus faible (14 et 19 % respectivement), selon le rapport complémentaire du Groupe d'experts. La coprésidente du Groupe d'experts a fait observer à la réunion du Sous-comité que le Groupe d'experts avait examiné les pays à titre individuel mais que les pays du Pacifique avaient exprimé dans leurs déclarations d'intérêt le désir de participer à un programme régional.

9. Le Sous-comité a finalement approuvé une liste de six programmes pilotes comprenant un programme régional pour les îles du Pacifique, avec la réserve suivante :

Le Sous-comité approuve cette liste en reconnaissant qu'il serait préférable de rationaliser le programme régional pour le Pacifique. Le Sous-comité convient de décider ultérieurement des pays qui seront invités à participer audit programme.

III. PORTÉE D'UN PROGRAMME RÉGIONAL POUR LE PACIFIQUE

10. Les pays susceptibles de participer à un programme régional pour le Pacifique ont été classés par ordre de priorité à l'aide des indicateurs et de la méthodologie utilisés pour déterminer l'ordre de priorité des pays pilotes du SREP et des programmes pilotes supplémentaires¹. Les données correspondant aux indicateurs des cinq pays du Pacifique sont présentées au Tableau 1.

¹ Voir document SREP/SC.IS.2/6, *Classement par ordre de priorité des programmes pilotes figurant sur la liste d'attente du SREP*.

11. Les données du Tableau 1 ont été converties en valeurs permettant de comparer ces pays. La valeur 1 est affectée aux programmes dont les indicateurs sont inférieurs (population, PIB et CPIA) ou supérieurs (accès à l'électricité, IDH et PIB par habitant) à la médiane ; la valeur 2 aux programmes situés entre la médiane et un écart type par rapport à la médiane ; la valeur 3 aux programmes situés au-dessus ou en dessous d'un écart type par rapport à la médiane. Un indice quantitatif de ces indicateurs, obtenu à partir de leurs valeurs moyennes, permet de classer les pays par ordre de priorité (Tableau 2).

Tableau 1 : Données concernant les pays du Pacifique

Pays	Population (millions d'hab.)	PIB – PPA (millions de dollars)	CPIA (IRAI)	Accès à l'électricité (%)	IDH	PIB par habitant, PPA (en dollars)
Kiribati	0,10	246	3,0	60	0,624	2 469
Samoa	0,18	805	4,1	97	0,688	4 396
Îles Salomon	0,54	1 458	2,8	14	0,510	2 709
Tonga	0,10	471	3,5	92	0,704	4 529
Vanuatu	0,24	1 066	3,4	19	0,617	4 450

Source : Banque mondiale, PNUD et Groupe d'experts.

Tableau 2 : Résultats du classement par ordre de priorité des îles du Pacifique

Pays	Taille du pays		Potentiel d'obtention de résultats		Problèmes de développement		Moyenne	Priorité
	Population	PIB	CPIA	Accès à l'électricité	IDH	PIB par habitant		
Kiribati	1	1	1	2	2	3	1,7	4
Samoa	2	2	3	1	1	2	1,8	3
Îles Salomon	3	3	1	3	3	3	2,7	1
Tonga	1	1	2	1	1	1	1,2	5
Vanuatu	2	2	2	3	2	1	2,0	2

12. Le Tableau 2 indique que les Îles Salomon sont le pays le mieux placé, devant Vanuatu, parmi les cinq pays du Pacifique proposés. Les Tonga sont le pays le moins bien placé, tandis que le Samoa et Kiribati figurent en milieu de classement.

13. Si l'on utilise uniquement l'accès à l'électricité comme indicateur, les Îles Salomon et Vanuatu occupent toujours les deux premières places (14 et 19 % respectivement), devant Kiribati (60 %), les Tonga et les Samoa étant alors les moins bien placées (92 et 97 % respectivement).

14. Le Sous-comité est invité à examiner ces résultats conjointement avec le document SREP/SC.IS.2/Inf.2 sur l'expérience acquise dans le cadre des programmes régionaux au titre du PPCR et à sélectionner les pays devant être inclus dans un programme régional au titre du SREP.

15. Le Sous-comité pourra également tenir compte de la capacité d'absorption des pays candidats ainsi que la quantité minimale de ressources nécessaires pour enclencher des changements transformationnels dans l'utilisation des énergies renouvelables dans ces pays, sans perdre de vue la fourchette de financement de 25 à 30 millions de dollars proposée pour le programme régional pour le Pacifique (document SREP/SC.IS.2/6).

16. Si un seul pays est sélectionné, l'idée d'un programme régional pour le Pacifique sera abandonnée. Les Îles Salomon pourraient être sélectionnées comme pays pilote de la région Pacifique, au même titre que les cinq autres pays figurant dans la liste d'attente du SREP.

17. Si plusieurs pays sont sélectionnés pour former un programme régional pour le Pacifique, le financement d'un volet d'activité régional venant s'ajouter aux crédits devant être alloués aux pays indiqués dans le programme devra être dûment justifié, comme le suggèrent les enseignements tirés de l'élaboration de programmes régionaux au titre du PPCR. Qui plus est, l'élaboration d'un nouveau programme régional devrait s'appuyer sur les initiatives existantes sur les énergies renouvelables et les activités appuyées par d'autres institutions multilatérales et bilatérales, en coordonnant leurs actions et en tirant les leçons qui s'imposent.

18. Compte tenu de la fourchette de financement proposée et du nombre de pays susceptibles d'être inclus dans un programme régional, plusieurs scénarios de financement pourraient être envisagés. Le Tableau 3 présente les scénarios de financement d'un programme régional pour le Pacifique comprenant entre un et cinq pays, avec ou sans volet d'activité régional, en supposant que :

- a) pour les scénarios comprenant un volet d'activité régional, 10 % du financement sont alloués à ce volet et 90 % aux programmes d'investissement des pays, sauf dans le cas d'un pays unique où le volet régional n'a pas lieu d'être ; et
- b) le financement est divisé à parts égales entre les pays participants, avec ou sans volet d'activité régional.

Tableau 3 : Scénarios de financement d'un programme régional pour le Pacifique

Nombre de pays	Financement par pays sans volet d'activité régional (millions de dollars)	Financement avec volet d'activité régional	
		Volet d'activité régional (millions de dollars)	Financement par pays (millions de dollars)
1	25-30	0	25-30
2	12,5-15	2,5-3,0	11,25-13,5
3	8,33-10	2,5-3,0	7,5-9
4	6,25-7,5	2,5-3,0	5,625-6,75
5	5-6	2,5-3,0	4,5-5,4

19. Le Comité des BMD a proposé que le Sous-comité examine les propositions suivantes :
- a) le nombre de pays d'un programme pour le Pacifique devrait être limité à deux ou trois afin d'avoir un impact transformationnel, de limiter les coûts de transaction et d'éviter un éparpillement des ressources limitées entre les pays ;
 - b) chaque pays sélectionné devrait préparer son propre plan d'investissement et le volet régional devrait être limité au transfert des connaissances, au renforcement des capacités et au partage d'expériences.